

CONCOURS « RÊVER LA FRANCE » : RÈGLEMENTS DU CONCOURS

(ci-après le « Règlement »)

Le concours « RÊVER LA FRANCE » (ci-après le « Concours ») est organisé par Guides de voyage Ulysse inc. (ci-après l'« Organisateur ») en collaboration avec Air France et La coopérative des Librairies indépendantes du Québec (LIQ). Le Concours débute le jeudi 3 mai 2018 à 00h00, heure de Montréal (ci-après la « Date d'ouverture du Concours »), et se termine le mercredi 30 mai 2018 à 11h59, heure de Montréal (ci-après la « Date de clôture du Concours »).

1. ADMISSIBILITÉ

Le Concours s'adresse à toute personne résidant au Canada et ayant atteint l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence à la Date d'ouverture du Concours. Sont exclus de ce Concours les employés, agents, mandataires et représentants de l'Organisateur et de ses partenaires, de ses filiales, de ses sociétés affiliées, de ses agences de publicité ou de promotion, de ses fournisseurs de matériel, de prix et de services liés au présent Concours, des juges du Concours et tout autre intervenant ayant directement trait à la tenue du Concours, les membres de leur famille immédiate, dont père et mère, frères et sœurs, enfants, et conjoint légal ou de fait, ainsi que toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et agents sont domiciliés.

2. COMMENT PARTICIPER

2.1 Aucun achat requis

Pour participer au Concours, le participant (ci-après le « Participant ») doit se rendre dans l'une des librairies participantes parmi les membres de La coopérative des Librairies indépendantes du Québec (LIQ) (ci-après les « Librairies indépendantes participantes ») et demander un coupon de participation sur lequel sera inscrit un numéro unique.

Le Participant doit ensuite se rendre au www.guidesulysse.com/ReverlaFrance pour inscrire le numéro unique inscrit sur son coupon et remplir le formulaire avec les champs obligatoires suivants : (i) prénom; (ii) nom; (iii) adresse courriel; (iv) ville; (v) code postal; (vi) langue de correspondance; (vii) librairie de participation; et ce, avant la date de clôture du Concours pour être automatiquement inscrit.

2.2 Pour augmenter ses chances d'être gagnant du Grand Prix, un Participant peut acheter un guide de voyage Ulysse de format papier dans l'une des Librairies indépendantes participantes pour recevoir du libraire 2 coupons de participation supplémentaires. Dix (10) participations au maximum sont permises par adresse courriel participante.

3. PRIX

Un (1) grand prix (le « Grand Prix ») sera attribué.

Le Grand Prix inclut : vol aller-retour en classe **Economy** vers Paris (France) pour deux (2) adultes à partir de Montréal entre le 2 juin 2018 et le 15 décembre 2018, au choix du gagnant. La valeur du Grand Prix est de 2850,00\$.

Aucune monnaie en espèces ou aucun crédit ne sera remis au Participant sélectionné et son compagnon de voyage si la valeur totale est inférieure à 2850,00\$.

4. CONDITIONS D'UTILISATION DES BILLETS OFFERTS PAR AIR FRANCE

2 BILLETS MONTRÉAL – PARIS

Classe *Economy*

Toutes taxes offertes par Air France

Ces billets devront être utilisés pour un voyage aller-retour avant le 15 décembre 2018 (dernier retour) et **devront avoir été émis avant le 1^{er} décembre 2018**. **Aucune prolongation** ne pourra être accordée en cas de non émission/utilisation à ces dates.

La réservation des places ne peut être faite plus de 180 jours avant le départ. La disponibilité affichée à l'achat sur le site **airfrance.ca** ne garantit pas la disponibilité de places pour des billets offerts dans un but promotionnel ou de relations publiques pour les mêmes dates. Ces billets ne permettent pas l'obtention d'une réservation dans une classe de voyage supérieure moyennant un paiement ou échange de Miles Flying Blue.

Ces billets sont pour un usage personnel et doivent être utilisés simultanément par le gagnant et la personne de son choix. La revente de ces billets est strictement interdite. Des Miles Flying Blue, des points SkyBonus, ou tout autre programme de fidélité ne peuvent être accumulés pour ce voyage.

Ces billets sont valables sur les vols opérés par Air France pour l'itinéraire prévu. Ils ne peuvent être utilisés sur des vols en partage de codes ou sur des vols HOP!. Ils ne peuvent être modifiés ou échangés contre des billets comportant un parcours différent. Ils ne permettent pas d'arrêt à Paris, sauf pour le transit ou si Paris est votre destination.

Lorsque vous aurez déterminé votre période de voyage, veuillez transmettre le formulaire de demande ci-joint dûment rempli ainsi qu'une copie des conditions à **mail.billetsaf.kltickets@airfrance.fr**. Après validation, vous recevrez un message vous autorisant à procéder à votre réservation et à l'émission de votre billet dans la limite des dates autorisées et sous réserve de disponibilité. Vous devrez procéder dans les 15 jours de la réception de cette autorisation. La réservation et l'émission de ces billets se feront simultanément.

Le processus de réservation n'inclut pas la sélection d'un siège spécifique. Vous pouvez faire ce choix en tout temps dans la section « Gérer mes réservations » sur **airfrance.ca**, moyennant paiement, ou gratuitement à partir de 30 heures avant le départ du vol lors de votre enregistrement en ligne sur **airfrance.ca**.

Les voyageurs doivent s'assurer de détenir en tout temps les documents de voyage requis. Air France n'a aucune obligation de conseil envers les passagers et n'assume aucune responsabilité en cas de non-embarquement ou débarquement lié aux formalités d'entrée et de sortie de tout pays visité par les passagers au cours de leur voyage.

Air France se dégage de toute responsabilité en cas de non-embarquement pour cause de force majeure. Les frais liés au non-embarquement tels que les hôtels, restaurants, taxis, téléphones et journées de travail perdues sont à la charge du passager et ne peuvent faire l'objet d'une réclamation.

Ces conditions peuvent changer sans préavis.

5. TIRAGE

Le tirage au sort du Grand Prix sera effectué parmi tous les participants par un représentant de Guides de voyage Ulysse le jeudi 1^{er} juin 2018 entre 9h00 et 13h00, heure de Montréal, aux bureaux de Guides de voyage Ulysse inc., 4176, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2W 2M5.

6. RÉCLAMATION DU PRIX

6.1 Afin d'être déclaré comme grand gagnant (ci-après le « **Gagnant** »), le Participant sélectionné doit :

6.1.1 répondre aux conditions d'admissibilité et de participation et avoir dûment rempli au moins un coupon de participation dans l'une des Librairies indépendantes participantes;

6.1.2 être joint par l'Organisateur du Concours dans les quarante-huit (48) heures suivant le tirage et répondre à la question d'habileté mathématique qui lui sera posée. S'il est impossible de joindre le Participant sélectionné par courriel dans les quarante-huit (48) heures suivant le tirage, tous ses droits au Grand Prix seront déçus et un autre tirage au sort sera effectué. Cette méthode de sélection du gagnant sera répétée jusqu'à ce qu'un gagnant soit dûment déclaré;

6.1.3 remplir et signer le formulaire de déclaration et d'exonération (ci-après le « Formulaire de déclaration ») qui lui sera transmis par l'Organisateur et le retourner à celui-ci dans les cinq (5) jours ouvrables suivant sa réception. Le formulaire de déclaration doit contenir notamment les renseignements personnels du Participant (numéro de téléphone, etc.), la confirmation qu'il a atteint l'âge légal de la majorité dans sa province de résidence et qu'il se conforme au présent Règlement dans son intégralité.

6.2 Dans les jours suivant la réception du Formulaire de déclaration dûment rempli, l'Organisateur responsable de l'administration du Concours communiquera avec le gagnant pour l'informer de la manière de réclamer son Grand Prix.

7. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

7.1 De temps à autre, l'Organisateur peut, avec le consentement du Gagnant, utiliser les renseignements personnels fournis dans le formulaire de participation dans le but de :

7.1.1 communiquer avec le Gagnant afin que ce dernier prenne possession du Grand Prix;

7.1.2 communiquer avec le Gagnant directement relativement à des informations concernant le Grand Prix.

7.2 Le Participant doit indiquer s'il consent ou non à ce que ses renseignements personnels fournis sur le formulaire de participation soient utilisés par l'Organisateur et ses partenaires pour lui proposer des offres spéciales et de l'information relative aux produits et services de l'Organisateur et ses partenaires en cochant la case à cet effet qui se trouve sur le formulaire de participation officiel.

8. CONDITIONS GÉNÉRALES

8.1 L'Organisateur du Concours se réserve le droit de disqualifier un Participant ou d'annuler sa participation s'il est prouvé qu'il participe ou tente de participer au présent Concours d'une manière non conforme au présent Règlement. Ce Participant pourrait être signalé aux autorités judiciaires compétentes. Toute décision des juges du Concours à l'égard de cet aspect du Concours est finale et sans appel.

8.2 En acceptant le Grand Prix, le Gagnant ainsi que son compagnon de voyage consentent, sans recevoir de compensation additionnelle, à ce que leurs nom, adresse, ville, province, voix, commentaires, photographies et (ou) autre ressemblance soient utilisés à des fins publicitaires ou promotionnelles par l'Organisateur.

8.3 Ce Concours est assujéti aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

8.4 Les formulaires incomplets, reçus après la Date de clôture du Concours, perdus, non conformes de quelque manière que ce soit ou envoyés par une méthode non autorisée sont réputés nuls et ne seront pas acceptés lors du tirage.

8.5 Le Concours est géré par l'Organisateur. L'Organisateur n'assume aucune responsabilité pour les formulaires de participation reçus après la Date de clôture du Concours, perdus, volés, mal acheminés, illisibles, incomplets, falsifiés, modifiés, détruits, et de tels formulaires seront réputés nuls. L'Organisateur n'assumera aucune responsabilité pour tout problème, panne, mauvais fonctionnement technique d'une ligne de réseau, système informatique en ligne, téléphone périphérique, logiciel, serveur, fournisseur, courriel, navigateur ou mauvais fonctionnement technique qui pourrait se produire, incluant, sans s'y limiter, un problème de transmission ou de non-transmission d'un formulaire de participation, et ce, peu importe la cause. En cas d'erreur, si le nombre de gagnants potentiel devait excéder le nombre prévu dans les Règlements, l'Organisateur aura le droit de faire un tirage au sort parmi toutes les personnes ayant réclamé un prix afin de remettre un seul Grand Prix. L'Organisateur n'est aucunement responsable pour de l'information erronée ou inexacte, qu'elle soit causée par les utilisateurs du site Internet ou par l'équipement et (ou) les programmes associés au Concours ou utilisés par celui-ci ou par une erreur technique ou humaine qui aurait pu se produire lors du déroulement du Concours, y compris lors du traitement des formulaires de participation. L'Organisateur n'assume aucune responsabilité pour toute erreur, omission, interruption, perte, défaut relativement à l'opération ou la transmission, panne des lignes de communication, vol ou destruction ou accès interdit aux ou modifications des formulaires de participation. L'Organisateur n'est pas responsable des blessures ou dommages qui pourraient résulter de la tenue du Concours. Tous les formulaires de participation deviennent la propriété de l'Organisateur et ne seront pas retournés aux participants. L'Organisateur se réserve le droit de détruire tous les documents afférents au Concours une fois que le délai de conservation exigé par la loi sera expiré. L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de modifier ou de remettre le Concours à n'importe quel moment, sans préavis, si un facteur quelconque empêchait le déroulement du Concours en vertu du présent Règlement ou en conformité avec tout règlement, loi ou politique de n'importe quelle entité ayant juridiction sur l'Organisateur.

8.6 En participant au Concours, le Participant reconnaît avoir lu et compris le présent Règlement et accepte d'être lié par celui-ci et de s'y conformer. Le Participant atteste que le Règlement est compréhensif et raisonnablement disponible pour consultation.

8.7 Le nom du gagnant peut être obtenu en écrivant au Concours « RÉVER LA FRANCE », Guides de voyage Ulysse inc., 4176, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2W 2M5, à l'attention du : Département des ventes et marketing.

8.8 Tout différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (ci-après la « Régie ») afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution du Grand Prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.